

## Notice administrateur — Formules de révision

Khoa - 2026-10-06 - [Formules de révision \(Nouveau\)](#)

Formule de révision par défaut du lot, propagation aux postes du bordereau

Cette notice s'adresse aux **Managers (projet)** et **Administrateurs (lot)**. Elle couvre le paramètre « **Formule de révision** » du lot — la formule par défaut affectée à tout nouveau poste du bordereau de prix — et la propagation aux postes déjà présents lors d'un changement de formule.

Le paramètre n'apparaît que si le projet contient **au moins une formule de révision** dans son référentiel (onglet Paramètres financiers du projet). Si le référentiel est vide ou si une option doit être activée sur votre compte client, **référez-vous à un administrateur ID Capture.**

### SOMMAIRE

1. [Où se trouve le paramètre](#)
2. [Choisir la formule par défaut](#)
3. [Enregistrement et propagation aux postes existants](#)
4. [Affectation automatique aux nouveaux postes](#)
5. [FAQ et cas limites](#)

---

## 1 Où se trouve le paramètre

- Fenêtres « Nouveau lot » et « Éditer le lot », rubrique Paramètres financiers, en dernière position (après le bloc Retenues ; après le bloc Avance pour un lot

honoraires).

- Visible pour les catégories Lot travaux et Lot honoraires uniquement.
- Absent pour les catégories Lot frais divers, Enveloppe budgétaire et Provision.

**FORMULE DE RÉVISION** ⓘ

Formule de révision par défaut du lot

0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41 - 0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41 × ▾

|                                                  |                              |
|--------------------------------------------------|------------------------------|
| Description de la formule                        | 0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41 |
| Mois de référence                                | Février 2025                 |
| Coefficient de révision du mois actuel (juillet) | 1,03031                      |

Bloc « FORMULE DE RÉVISION » : la liste de sélection et le détail de la formule choisie.

- 1 Liste Formule de révision par défaut du lot.
- 2 Détail de la formule sélectionnée (lecture seule).

## 2 Choisir la formule par défaut

- Liste déroulante « Formule de révision par défaut du lot », initialement sur « Sélectionner une formule ».
- Première option : « Aucune formule de révision » — le lot n'impose alors aucune formule par défaut.
- À la sélection d'une formule réelle, un bloc de détail en lecture seule affiche : description, mois de référence et coefficient de révision du mois en cours.
- La sélection est effaçable (croix dans le champ) : le bloc de détail disparaît et l'on revient à l'état « aucune formule ».
- En édition, la liste est pré-positionnée sur la formule par défaut enregistrée du lot.

## FORMULE DE RÉVISION ⓘ

Formule de révision par défaut du lot

0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41 - 0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41

Aucune formule de révision

0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41 - 0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41

0.15 + 0.8 BT01 + 0.05 TP01 - 0.15 + 0.8 BT01 + 0.05 TP01

100% MO - 2022-04 - 1.1 C - 1.4 C - 1.8 C

100% MO - 2023-09 - 1.1 Av1 - 1.10 Re1 Re2 Re3 Re4 - 1.13 C - 1.14 C - 1.15 C - 1.16 C - 1.17 C - 1.18 C - 1.19a C - 1.19b C - 1.19c C - 1.19d C - 1.19e C

Liste des formules du projet, précédée de l'option « Aucune formule de révision ».

❶ Option Aucune formule de révision, en tête de liste.

### 3 Enregistrement et propagation aux postes existants

En **création** de lot, la formule est simplement enregistrée : le lot n'a pas encore de bordereau, aucune question n'est posée.

En **édition**, au clic sur **Enregistrer**, une confirmation est demandée lorsque les quatre conditions suivantes sont réunies :

1. on est en édition (pas en création) ;
2. la formule a changé depuis l'ouverture de la fenêtre ;
3. la nouvelle valeur est une formule réelle (pas « Aucune formule de révision ») ;
4. le bordereau de prix contient au moins un poste.

## Appliquer la formule de révision aux postes ? ×

La formule de révision par défaut du lot « **CVC** » a été modifiée : « **0.15 + 0.5 BT40 + 0.35 BT 41** ». Le bordereau de prix contient **12** postes.  
Souhaitez-vous affecter cette formule à tous les postes du bordereau ?



Cette action écrasera les formules de révision déjà affectées aux postes du bordereau. Les postes sans formule recevront la nouvelle formule.

1

Non, conserver les postes

2

Oui, écraser les postes

Confirmation à l'enregistrement : propager la formule aux postes existants, ou les conserver.

- 1 Non, conserver les postes : les postes existants gardent leur formule.
- 2 Oui, écraser les postes : tous les postes reçoivent la nouvelle formule.

| CHOIX                     | FORMULE PAR DÉFAUT DU LOT | POSTES DÉJÀ PRÉSENTS DANS LE BORDEREAU                                     |
|---------------------------|---------------------------|----------------------------------------------------------------------------|
| Non, conserver les postes | Enregistrée               | Inchangés (leurs formules actuelles sont préservées)                       |
| Oui, écraser les postes   | Enregistrée               | Tous reçoivent la nouvelle formule — les formules existantes sont écrasées |

Dans les deux cas la **formule par défaut du lot est enregistrée** : la question ne porte que sur la propagation aux postes déjà saisis. « Oui, écraser les postes » est **irréversible** — les affectations poste par poste antérieures sont perdues.

## 4Affectation automatique aux nouveaux postes

- Dès qu'une formule par défaut est définie sur le lot, tout nouveau poste du

bordereau la reçoit automatiquement — saisie manuelle comme import de bordereau.

- Cette affectation est indépendante du choix fait dans la fenêtre de confirmation : celle-ci ne concerne que les postes déjà présents.
- Elle reste modifiable ensuite poste par poste (voir la notice utilisateur).
- Si la formule par défaut est « Aucune formule de révision », les nouveaux postes sont créés sans formule.

---

## 5FAQ et cas limites

Le paramètre « Formule de révision » n'apparaît pas dans la fenêtre du lot.

Trois causes possibles : le **projet ne contient aucune formule** dans son référentiel ; la **catégorie du lot** n'est pas Lot travaux ou Lot honoraires ; ou la rubrique **Paramètres financiers** est repliée (le bloc est en dernière position).

J'ai changé la formule mais aucune confirmation ne s'est affichée.

C'est normal dans plusieurs cas : vous êtes en **création** de lot ; le bordereau est **vide** ; la nouvelle valeur est « **Aucune formule de révision** » ; ou vous avez re-sélectionné la **même** formule qu'à l'ouverture. La formule par défaut est enregistrée dans tous les cas.

Je passe la formule du lot à « Aucune formule de révision » : les postes perdent-ils la leur ?

Non. Aucune propagation n'est proposée dans ce cas : les postes conservent leurs formules. Seuls les **nouveaux** postes seront créés sans formule. Pour retirer les formules des postes existants, utilisez l'action « Formule révision » depuis la rubrique Commande.

Puis-je revenir en arrière après « Oui, écraser les postes » ?

Non, l'opération n'est pas annulable. Les postes doivent être corrigés par groupes via l'action « Formule révision » de la rubrique Commande. Privilégiez « Non, conserver les postes » en cas de doute.

Que se passe-t-il si j'importe un bordereau après avoir défini la formule par défaut ?

Tous les postes importés reçoivent la formule par défaut du lot. C'est le moyen le plus simple d'homogénéiser un bordereau complet : définir la formule **avant** l'import.

Un lot honoraires peut-il avoir une formule par défaut ?

Oui. Le bloc y figure également, placé après le bloc *Avance* (les lots honoraires ne comportent pas de bloc Retenues).

Le coefficient affiché dans le bloc de détail est-il figé ?

Non : c'est le coefficient **du mois en cours**, affiché à titre informatif. Il évolue avec la publication des index ; la formule affectée, elle, ne change pas.

Où crée-t-on les formules proposées dans la liste ?

Dans le référentiel « **Formules de révision du projet** » (onglet Paramètres financiers du projet). La liste du lot reprend ce référentiel ; elle n'est pas modifiable depuis la fenêtre du lot.

Deux lots peuvent-ils utiliser la même formule ?

Oui, sans restriction : les formules du projet sont partagées entre les lots.

Un Éditeur (lot) peut-il modifier la formule par défaut du lot ?

Non : la fenêtre d'édition du lot est réservée aux **Administrateurs (lot)** et **Manageurs (projet)**. L'Éditeur peut en revanche affecter une formule aux postes depuis la rubrique Commande.

Le changement de formule modifie-t-il les certificats de paiement déjà émis ?

Non. Les périodes déjà validées ne sont pas recalculées ; la nouvelle formule s'applique aux calculs de révision des périodes suivantes.